

## P R E A V I S No 27-2007

### Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz / 1<sup>er</sup>-Mai

---

Renens, le 29 mai 2007/CC/md

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but l'octroi d'un crédit de construction pour divers aménagements routiers visant à ralentir la circulation sur les avenues de Saugiaz et du 1<sup>er</sup>-Mai, et à dissuader le transit des véhicules entre la rue de Crissier et la Croisée pour rendre le trafic plus respectueux envers les riverains.

#### **Préambule**

Un des buts importants de la Municipalité en matière de développement urbain consiste à revaloriser durablement les quartiers d'habitation et à améliorer la qualité de vie en ville par des mesures de modération de trafic. Ces mesures peuvent être des aménagements permettant de ralentir le trafic, l'instauration de zones 30 ou de zones de rencontres.

Ces dispositifs sont importants par leur impact positif sur la qualité de la vie en ville et sur la convivialité qu'ils apportent dans les quartiers modérés. Ils offrent aussi une contribution essentielle à la réduction des nuisances urbaines, dont la lutte contre le bruit et la diminution d'émissions nocives dans l'air et, en terme de sécurité routière, la diminution des accidents.

En 2001, un groupe de citoyens de l'avenue du 1<sup>er</sup>-Mai avait adressé à la Municipalité de Renens une pétition demandant que des solutions soient trouvées pour le respect de la tranquillité du sommeil des citoyens de l'avenue du 1<sup>er</sup>-Mai, ceux-ci se plaignant du passage d'automobilistes pressés et nombreux.

#### **Historique**

En juin 2000, la Municipalité décidait de développer un concept zones 30 km/h à Renens. Un projet a été étudié par les Directions de la Sécurité publique et Urbanisme-Bâtiments. Celui-ci prévoyait les mesures suivantes :

- la zone 30 du Château - Village,
- la zone 30 des Biondes,
- la zone 30 des Baumettes (chemin d'Eterpy),
- la zone 30 Mont-Robert - Pierregrosse,
- la zone 30 de Longemalle,
- la zone 30 de l'avenue de la Piscine,
- l'aménagement du chemin des Pépinières en zone de rencontre
- modération du trafic sur les avenues de l'Eglise-Catholique, de la Poste et de l'Avenir (partie supérieure) et sur la rue des Alpes,
- modération sur l'axe avenue du 1<sup>er</sup> Mai/avenue de Saugiaz et ultérieurement sur l'avenue du 24 Janvier.

L'ensemble de ces mesures a reçu l'approbation du Conseil communal par le biais du préavis N° 13 "Aménagement de zones à vitesse limitée à 30 km/h" en septembre 2002.

Suite au préavis, des séances de consultation publique ont été organisées par quartier. Celles-ci ont suscité des réponses globalement favorables à ce projet.

Parmi les mesures réalisées, citons la réalisation de la zone 30 du Village en 2003, et la décision de diminuer la vitesse sur le chemin des Pépinières à 30 km/h en 2007.

Depuis lors, le dossier est resté en attente. Cependant, achever le programme de mise en place des zones 30 fait partie des priorités de la législature. La réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michel Brun en décembre 2006 l'a d'ailleurs souligné, en indiquant comme but une inauguration de l'ensemble des zones 30 de la commune pour le 22 septembre 2008.

Une première étape, concrétisée par ce préavis-ci, touche la modération des avenues de Saugiaz et 1<sup>er</sup>-Mai.

Une seconde étape prévue pour cet automne concernera l'ensemble du projet de zones 30 et fera l'objet d'un préavis distinct.

### **Buts du projet**

Ce nouveau projet répondant au mieux aux attentes des habitants a été étudié en collaboration avec les TL et tient compte de la problématique des bus qui ne peuvent pas zigzaguer entre les modérateurs de vitesse. Il a donc été pris en considération la circulation des bus, tout en créant des aménagements de manière à diminuer la vitesse des véhicules automobiles et sécuriser les passages piétons.

### **Descriptif du projet**

Il est proposé de réaliser les aménagements suivants :

- Carrefour du 1<sup>er</sup>-Mai / Eglise-Catholique
  - Rétrécissement du carrefour par un élargissement des trottoirs créant ainsi un effet de porte sur l'avenue du 1<sup>er</sup>-Mai et diminuant la vitesse des véhicules surtout sur le tourner à droite dans le sens 1<sup>er</sup>-Mai / Eglise-Catholique.

- Carrefour Saugiaz / Biondes
  - Rétrécissement du carrefour et légère surélévation du débouché du chemin des Biondes sur l'avenue de Saugiaz.
  - Réalignement du bord de chaussée côté lac de manière à élargir le trottoir et augmenter ainsi la visibilité des piétons pour leur permettre de traverser avec plus de sécurité.
  
- Carrefour Saugiaz / Poste
  - Rétrécissement de la chaussée au niveau des passages piétons. Ces derniers seront élargis et adaptés aux handicapés.
  - Rétrécissement du carrefour par un élargissement des trottoirs.
  - Déplacement de l'arrêt de bus existant et nouvel emplacement prévu plus près des accès du Collège des Pépinières. Le trottoir sera élargi dans cette zone et sera plus sécuritaire pour les enfants qui attendent le bus, qu'il soit scolaire ou TL. Les places de parc supprimées à cet endroit seront recrées sur la zone de l'ancien arrêt de bus.
  
- Carrefour Saugiaz / Avenir
  - Suppression du "gendarme couché".
  - Rétrécissement de la chaussée au niveau des passages piétons en créant ainsi un effet de porte.
  
- Giratoire de l'avenue de la Poste
  - Réaménagement du bord du giratoire en supprimant la voie du tourner à droite dans le sens avenue de la Poste / Eglise Catholique de manière à obliger les automobilistes à entrer dans le giratoire, sécurisant ainsi la traversée piétonne sur l'avenue de l'Eglise-Catholique.

Par ailleurs, une bande cyclable sera marquée sur le début de l'avenue du 1<sup>er</sup>-Mai, depuis la rue de l'Industrie jusqu'au carrefour de l'Eglise-Catholique, sur l'avenue de l'Eglise-Catholique direction 1<sup>er</sup>-Mai, sur la rue de l'Avenir direction Saugiaz et sur le début de l'avenue de Saugiaz côté giratoire de Verdeaux.

Des places de parc seront également créées sur l'avenue du 1<sup>er</sup>-Mai, entre les carrefours avec l'avenue de l'Eglise-Catholique et le chemin de Biondes, augmentant ainsi l'effet de modération sur ce tronçon de route.

### **Descriptif technique**

Surface de réfection de chaussée	environ 200 m2
Surface d'élargissement des trottoirs	environ 500 m2
Surface de réfection des trottoirs existants	environ 600 m2.

## Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées à la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 17 avril 2007 au Centre Technique communal. Les montants pour les marquages routiers et les signalisations verticales sont établis sur la base de devis et seront mis en concurrence en temps voulu.

L'établissement du projet, la surveillance des travaux, les métrés et les décomptes finaux seront exécutés par la Direction Urbanisme-Bâtiments. Cette solution permet de mettre en valeur les compétences internes et d'éviter des honoraires d'ingénieur.

### Travaux routiers

• Carrefour 1 <sup>er</sup> -Mai / Eglise-Catholique			
Génie civil	Fr.	51'000.--	
Marquages	Fr.	3'000.--	
Signalisation verticale	Fr.	<u>2'000.--</u>	Fr. 56'000.--
• Carrefour Saugiaz / Biondes			
Génie civil	Fr.	67'000.--	
Marquages	Fr.	3'000.--	
Signalisation verticale	Fr.	<u>3'000.--</u>	Fr. 73'000.--
• Carrefour Saugiaz / Poste			
Génie civil	Fr.	65'500.--	
Marquages	Fr.	4'000.--	
Signalisation verticale	Fr.	<u>4'500.--</u>	Fr. 74'000.--
• Carrefour Saugiaz / Avenir			
Génie civil	Fr.	53'500.--	
Marquages	Fr.	3'500.--	
Signalisation verticale	Fr.	<u>3'000.--</u>	Fr. 60'000.--
• Giratoire de l'avenue de la Poste			
Génie civil	Fr.	45'500.--	
Marquages	Fr.	500.--	
Signalisation verticale	Fr.	<u>1'000.--</u>	Fr. 47'000.--
Divers et imprévus, env. 5 %			Fr. <u>16'000.--</u>
Sous-total H.T.			Fr. 326'000.--
TVA 7,6 % (arrondi)			Fr. <u>25'000.--</u>

**Montant total des travaux TTC**

**Fr. 351'000.--**  
=====

### **Incidences financières**

Le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 18'720.-- pendant 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 11'700.--, intérêts Fr. 7'020.-- (Fr. 351'000.-- divisé par deux et multiplié par un taux de 4 %).

Cette dépense est prévue au plan des investissements 2007 - 2011 - compte No 3711.5010.106 Saugiaz/1<sup>er</sup>-Mai - Modération du trafic. Le montant prévu à l'époque ne reposait pas sur un projet en matière de travaux de génie civil, mais sur un concept de signalisation et de circulation en sens unique.

### **Conclusions**

La voie « rapide » qui relie la rue de l'Industrie au carrefour de la Croisée est privilégié par de nombreux pendulaires qui se rendent à Lausanne ou à Crissier, mettant en danger notamment les élèves qui fréquentent le site scolaire de Verdeaux-Pépinières. Le projet présente les avantages de ralentir et de limiter le transit par des entraves simples, rendant le trajet nettement moins attrayant, sans toutefois le reporter en totalité sur d'autres voies de circulation. Dès lors, ces travaux sont nécessaires pour la sécurité des écoliers et la tranquillité des habitants.

Ce dernier point va dans le sens d'une réponse adaptée aux désirs exprimés par les habitants du quartier dans la pétition qui avait été adressée à l'époque à la Municipalité et les pétitionnaires seront renseignés prochainement par écrit.

—

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 27-2007 de la Municipalité, du 29 mai 2007,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux pour la modération du trafic sur les avenues de Saugiaz et du 1<sup>er</sup>-Mai.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 351'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte No 3711.5010.106 - Saugiaz/1<sup>er</sup>-Mai -Modération du trafic.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2007

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz

Annexe : 1 plan

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre  
M. Olivier Golaz  
M. Jean-François Clément